

INTRODUCTION

Chiffres et Force d'action



De la force d'action pour les victimes, c'est le titre du rapport annuel 2019 de Myria sur la traite et le trafic des êtres humains. En sa qualité de rapporteur indépendant belge sur la traite des êtres humains, Myria remplit son mandat légal en élaborant un rapport indépendant et public.

La lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains y est évaluée et les phénomènes y sont abordés en détail.

Au début des années 1990, la Belgique s'est lancée dans la lutte contre la traite des êtres humains. Elle a joué un rôle pionnier. Un travail de terrain novateur avec des travailleuses du sexe exploitées, un livre retentissant d'un journaliste d'investigation passionné, l'engagement de la Maison Royale et le travail charpenté d'une commission d'enquête parlementaire ont indéniablement constitué les éléments déclencheurs de cette impulsion.

Il y a eu - et il y aura encore ces prochaines années - de nombreuses occasions de faire le bilan d'un quart de siècle de lutte contre la traite des êtres humains. Mais si on regarde tout autour de soi, il est évident que la stagnation menace cette lutte.

Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait. La lutte contre la traite des êtres humains n'est plus vraiment prioritaire. Les centres spécialisés pour les victimes luttent en vain depuis de nombreuses années pour obtenir des financements structurels et les différents acteurs - ensemble ou séparément - n'ont pas réussi à développer une image globale du phénomène de la traite des êtres humains.

Depuis une dizaine d'années, ce rapport annuel rassemble les chiffres clés des six acteurs. Les données sont fiables et offrent une image relativement fidèle de l'évolution de la réponse officielle au phénomène, mais pas davantage. *What you see, is what we get.* Myria est souvent interrogé sur des indications et des données concernant de nombreux groupes à risques et phénomènes dans le contexte de la traite des êtres humains, mais la réponse est généralement difficile à donner.

Le développement de données comparables, l'expansion et l'approfondissement de la capacité d'analyse pour mieux saisir et interpréter le phénomène de la traite des êtres humains sont des défis majeurs sans s'imposer comme prioritaires à l'agenda politique aujourd'hui.

Myria vise, tant que faire se peut, à fournir une image précise du phénomène de la traite et du trafic des êtres humains grâce à la manière unique et éprouvée dont est conçue ce rapport.

Trois méthodes de travail sont combinées :

- Myria est constamment à l'écoute du terrain, des femmes et des hommes qui mènent le combat au quotidien ;
- Myria examine minutieusement chaque dossier pour lequel il est impliqué dans une procédure judiciaire ;
- Myria suit le développement des instruments juridiques d'un œil critique et très attentivement. C'est la clef de voûte.

Cette approche nous amène à nous pencher une nouvelle fois sur la question des victimes. Myria tente de démontrer à quel point le droit à l'assistance juridique, la participation aux procédures pénales et le droit à la protection sont intimement liés. La justice pour les victimes est loin d'être gagnée.

Pour ceux qui veulent se faire une idée du fonctionnement de la traite des êtres humains et de ce qu'implique une approche qui protège, aide et rend justice aux victimes, j'invite à consulter l'exemple de dossier en page 74 du présent rapport annuel. Il se base sur un cas d'exploitation économique dans une entreprise de palettes. Il couvre tous les aspects : l'obligation de fournir des informations, le rôle des centres d'aide aux victimes, la participation aux procédures pénales, le droit à la protection et à l'indemnisation - ainsi que le facteur temps - un processus long et complexe qui doit aussi permettre aux victimes d'acquérir une force d'action.

C'est précisément à cette force d'action des victimes que Myria veut contribuer avec ce rapport annuel.

Je vous souhaite sincèrement une lecture stimulante et éclairante,

Koen Dewulf,
Directeur ff